



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calamités agricoles

Question au Gouvernement n° 3267

Texte de la question

CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE POUR LES AGRICULTEURS

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Auclair. Ma question, que je pose au nom de tous les députés UMP des départements d'élevage touchés par la sécheresse, s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous connaissez parfaitement les difficultés actuelles de l'élevage allaitant ou laitier. D'ailleurs, hier, à Bruxelles, lors du conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, vous avez âprement défendu le monde de l'élevage. Il est utile de rappeler que c'est à votre demande que la question de la sécheresse et des difficultés qui en découlent, a été inscrite à l'ordre du jour.

Les cours de la viande ne sont pas en adéquation avec la forte volatilité de ceux des matières premières et ce sont les éleveurs, hélas, qui en sont les premières victimes. La sécheresse que nous subissons est une catastrophe supplémentaire qui ne fera qu'aggraver ce problème. Les récoltes d'ensilage et de foin s'annoncent catastrophiques et il est à craindre que la situation ne soit pire que celle de 1976.

Les cours de la paille sont d'ailleurs en train de s'envoler car de nombreux céréaliers préfèrent la broyer plutôt que de la commercialiser. Pourtant, la paille sera bientôt le seul moyen de nourrir les animaux, et ce jusqu'à l'année prochaine.

Je vous demande, pour toutes ces raisons, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les préfets interdisent le broyage de la paille. Mieux, face à la catastrophe qui se profile, il serait utile d'aller jusqu'à réquisitionner la paille et plafonner son prix.

Monsieur le ministre, la solidarité nationale entre céréaliers et éleveurs doit jouer et je vous demande d'en organiser les conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député Jean Auclair, nous connaissons tous votre attachement à la cause de l'élevage français et vous savez que je suis totalement à vos côtés pour défendre l'élevage français et chacun des éleveurs français, où qu'ils se trouvent sur notre territoire, en particulier face à la crise très grave qu'ils subissent, du fait de la sécheresse.

La sécheresse, cela signifie un manque de fourrage, un manque de paille pour nourrir les animaux. Cela signifie encore la hausse du coût de l'alimentation de 30, 40 voire 60 % dans certaines régions. La sécheresse, cela signifie des éleveurs, que j'ai rencontrés, comme en Poitou-Charentes, qui sont obligés d'abattre trente, quarante, cinquante animaux pour pouvoir payer l'alimentation du reste de leur élevage. Chacun doit avoir conscience de la gravité de la situation et de la détresse dans laquelle se trouvent des milliers d'exploitants agricoles aujourd'hui, en France.

Nous avons pris un certain nombre de mesures que j'ai déjà précisées, sur les jachères, à l'échelle européenne. J'en appelle à la solidarité de tous les exploitants agricoles, notamment des céréaliers, pour qu'ils ne broient pas leur paille mais qu'ils la mettent à la disposition de tous les éleveurs qui doivent nourrir leurs bêtes.

Je veux dire ici avec beaucoup de gravité que si d'ici quinze jours nous n'observons pas, de la part de tous les

exploitants agricoles, un niveau de solidarité conforme à celui que nous sommes en droit d'attendre d'eux, je prendrai les dispositions réglementaires nationales qui interdiront de broyer la paille sur l'ensemble du territoire pour la mettre à la disposition des éleveurs touchés par la sécheresse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3267

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2011